



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 mai 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-2-77

OBJET : ENTRETIEN DES ARBRES D'ALIGNEMENT DE VOIRIES COMMUNAUTAIRES **ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL) , DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATO Stéphan, LE CORRE Christiane , Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame MAERTEN Marie Bernard a été désignée secrétaire de séance.

2021D1-1-2-77

**OBJET : ENTRETIEN DES ARBRES D'ALIGNEMENT DE VOIRIES
COMMUNAUTAIRES
ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation pour la passation d'un marché public par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle porte sur l'entretien des arbres d'alignement de voirie communautaires.

La remise des offres était fixée au 16 avril 2021 à 12h00.

La Commission des Plis s'est tenue le 6 mai 2021 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0 %
2-Valeur technique : Pertinence des moyens matériels et de la méthodologie en matière de sécurité sur la voirie lors des interventions proposés dans le mémoire technique. Méthodologie des interventions d'urgence.	30.0 %

LOT 1 : SECTEUR NORD

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL PATRICK JOULIE	82 360 - Lamagistère

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 30 000.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	SARL PATRICK JOULIE	29 555.00 €

LOT 2 : SECTEUR OUEST

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL PATRICK JOULIE	82 360 - Lamagistère

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 32 500.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	SARL PATRICK JOULIE	30 715.00 €

LOT 3 : SECTEUR SUD

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL PATRICK JOULIE	82 360 - Lamagistère

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 32 500.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	SARL PATRICK JOULIE	30 715.00 €

LOT 4 : SECTEUR EST

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL PATRICK JOULIE	82 360 - Lamagistère

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 32 500.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	SARL PATRICK JOULIE	30 715.00 €

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer les lots 1 à 4 à l'entreprise SARL PATRICK JOULIE pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer les lots 1 à 4 à l'entreprise SARL PATRICK JOULIE pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 10 mai 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 mai 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **17 MAI 2021**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **17 MAI 2021**

AR PRÉFECTURE

ENTRETIEN DES ARBRES D'ALIGNEMENT DE VOIRIES COMMUNAUTAIRES AMPT

Numéro de l'acte : 2021D1_1_2_77

Date de la décision : 10/05/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210510-2021D1_1_2_77-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 17/05/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210510-2021D1_1_2_77-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 17/05/2021 17:09:42

Date d'envoi de l'acte : 17/05/2021 17:13:42

Date de réception de l'AR : 17/05/2021 17:16:32